



Avis du Comité des Parties prenantes (CPP)

Valobat

Filière REP

Articles de jardins et de bricolage (ABJ) – catégories 3 et 4

du 27 juin 2025

Lors de sa séance du **27 juin 2025**, le Comité des Parties Prenantes (ci-après le « Comité ») de la société Valobat, créé sur la filière à responsabilité élargie du producteur (ci-après « REP ») des articles de bricolage et de jardin (ci-après « ABJ »), a émis l'es-avis suivants :

- (i) Conformément aux dispositions de l'article 5.5.1 du cahier des charges de la filière REP ABJ, les membres du Comité, présents, représentés ou votant par correspondance, ont émis un avis favorable à la proposition d'évolution de l'objectif de réemploi et de réutilisation des articles ABJ des familles 3 et 4, telle que présentée en séance. Cet avis favorable a été adopté à la majorité des voix exprimées (3 pour, 1 contre, 2 abstentions).